

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *arg. 64 livres, 4 sacs seigle, 2 avoine, mesure d'Yverdon
Bois pour l'échauffage*B. De quelle source dérive-t-elle? comme de — *des Biens communaux
excepté huit Livres de la source de L'aurres*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Agent de Hollondens

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? — *Morery*a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? — *C'est un Village*b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? — *C'est une Commune*c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? — *Paroisse de Donneloyes, Agence de Morery*d. District — *d'Yverdon*e. Canton — *du Jura*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. — *Il n'y a que le Village*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

31
N. 16

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. *Domestiques: J. de Lion, L. Rogier, J. de Lion, Chavaz, J. de Lion, Demont, J. de Lion, Molondin, J. de Lion, Biedler, une Lion*

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *Principalement les Prières, la Lecture, les Catéchismes, le Chant des Psaumes, l'écriture, l'Arithmétique, l'Orthographe.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *toute l'année excepté les Conges des Moissons, & elle dure suivant la quantité d'enfants*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *La Bible, le Testament, le Catéchisme d'Ostervall, celui de B. & les Psaumes*

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *très bien*

9°. Durée de l'école chaque jour? *Suivant la quantité d'enfants*

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *Les plus Savans sont les premiers*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le Seigneur établit le Régent après un Examen qui avoit été fait par le Pasteur en présence des préposés de la Communauté.*

b. D'où est-il? *de Lully-le-Grand*

c. Son nom *François Merensoud*

(3)

d. Son âge. *vingt ans*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis l'année 1796*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il a été aux Ecoles de Charité de Lausanne dans l'intention d'y apprendre ce qui étoit nécessaire pour se souer à la Société de Régent d'Ecole de Village

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

12 tant garçons que filles

a. En hiver, } soit garçons ou filles. *savoir qu'à l'article précédent*

b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour être admis, combien? *Les Etrangers doivent payer pour y être admis*

15°. Bâtiment de l'école. *Maison Communale*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Il est en bon état*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une chambre pour le Régent & pour faire l'école l'été & pour l'hiver la Communauté loue une chambre chaude pour y faire l'école l'hiver*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La Communauté*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? --- *48 francs pour le tout*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de ---

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Fait à Mirey le 16^e Mars 1779
François Mermoud Rigout

Mirey

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? --- *Praglin*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? --- *C'est un Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? --- *C'est une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? --- *Paroisse de Donneloyes, Agence de Praglin*

d. District --- *d'Yverdon*

e. Canton --- *Le Locle*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. --- *Il n'y a qu'un Village*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

33
No. 17